



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4187

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Opération de requalification du campus Lyon-ouest Ecully - Attribution d'une aide à l'investissement pour l'extension de l'Institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliot), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4187**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s) : Ecully

objet : **Opération de requalification du campus Lyon-ouest Ecully - Attribution d'une aide à l'investissement pour l'extension de l'Institut Paul Bocuse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'attractivité internationale et l'ouverture à l'économie de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des enjeux clés pour l'ambition internationale de la métropole lyonnaise. Le domaine de la gastronomie est un des emblèmes majeurs de ce rayonnement.

L'Institut Paul Bocuse est une école de management dans le domaine de la formation supérieure spécialisée en hôtellerie, restauration et arts culinaires, qui a atteint aujourd'hui une étape de maturité. Elle fonde sa reconnaissance et sa crédibilité sur l'augmentation constante de ses effectifs étudiants, des collaborations académiques pérennes avec des partenaires français et étrangers et le soutien actif des collectivités territoriales et de la profession dans le monde.

En développement constant depuis sa création en 1990 à Ecully dans le Château du Vivier, cette école accueille 900 étudiants en France et plus de 300 à l'étranger. Elle a ainsi doublé ses effectifs depuis 2015 et vise l'accueil d'environ 1 300 étudiants d'ici 2023. Son pouvoir d'attractivité est démontré au niveau :

- des étudiants étrangers qui représentent en France près de 30 % des effectifs,
- de l'approche pluridisciplinaire de son centre de recherche dont l'objet scientifique est le plaisir de manger autour des sciences sociales, cognitives, économiques et nutrition. Sa production scientifique fait référence. L'établissement propose des formations Bachelor en arts culinaires et Bachelor en hôtellerie-restauration qui ont fait l'objet d'une reconnaissance du Ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que du Ministère du Travail,
- des professionnels du secteur qui recrutent les diplômés et sollicitent l'Institut Paul Bocuse pour former ses collaborateurs aux techniques et management appliqués grâce à son centre de formation continue labellisé. L'établissement est ainsi membre de la Conférence des formations d'excellence du tourisme créée par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Éducation nationale selon une accréditation DataDock.

II - Objectifs

La Métropole souhaite soutenir le projet d'extension de l'établissement dont l'acquisition d'un ensemble immobilier mitoyen en cohérence avec le périmètre existant, qui permet à l'Institut Paul Bocuse de résoudre la saturation de ses infrastructures qui limite à court terme son potentiel de développement et lui permet de conforter son implantation locale.

1° - Développement de l'établissement

En 2015, l'Institut Paul Bocuse a créé un laboratoire de recherche appliqué au design de service situé avenue Guy de Collongue (Maison Dollet) en face de la résidence étudiante. Le coût total de cet équipement était de 2 060 000 € HT ; l'Institut a bénéficié d'une subvention d'investissement de la Métropole de Lyon d'un montant

de 100 000 €. La Région a participé également à hauteur de 100 000 €. L'Institut a pris en charge 360 000 € tandis que des partenaires privés ont apporté leur soutien à hauteur de 1 500 000€.

Ce nouvel ensemble établi dans la Maison Dollet et dédié à l'enseignement et à la recherche a permis à l'École d'augmenter sa capacité d'accueil et de disposer d'espaces pour ses nouvelles activités. Ce lieu abrite un restaurant dédié aux étudiants et aux personnels, 4 salles de classe, un espace hôtelier d'expérimentation, 3 bureaux et une halle polyvalente.

En 2019, l'Institut Paul Bocuse engage une nouvelle phase de développement qui doit lui permettre d'atteindre une place de 1^{er} plan au niveau mondial tout en préservant sa singularité culturelle et éducative pour en faire la référence française.

2° - Projet

Cette opération de croissance majeure représente un programme d'investissement global de 26 895 000 €HT. Elle permettra, à terme, le doublement de la capacité d'accueil de l'Institut Paul Bocuse, afin de poursuivre son attractivité internationale.

Le programme de développement du projet repose sur l'acquisition d'une propriété limitrophe et la constitution d'un campus par pôle de formation :

- un pôle dédié à l'hôtellerie et la restauration (3 000 m²) dont l'estimation s'élève à 16 895 000 €HT pour une livraison en 2021, avec la création de 16 salles de cours, d'un amphithéâtre de 250 places ouvert sur l'écosystème local, d'un restaurant boutique d'application et la rénovation de 1 000 m² de château dédiés à l'accueil de l'Institut, à l'entrepreneuriat, le développement de son incubateur, aux espaces de co-working, un digital lab. pédagogique,

- un pôle dédié aux arts culinaires dont l'estimation s'élève à 9 100 000 €HT pour une livraison en 2023, avec l'extension du restaurant des étudiants et de son économat, l'extension et modernisation du hall d'accueil et du bar d'application, la création de nouveaux espaces d'apprentissage cuisine, pâtisserie, chocolaterie et enfin l'adaptation du bâtiment aux nouvelles normes : établissement recevant du public, personnes à mobilité réduite,

- un pôle créativité dédié à l'innovation et l'entrepreneuriat dont l'estimation s'élève à 900 000 €HT pour une livraison en 2020, avec l'extension du laboratoire des services, espace d'échanges et de créativité orienté sur la pédagogie inversée, le Learning by doing, le design thinking, la création d'un laboratoire dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage, la création d'un nouvel environnement applicatif dédié à l'événementiel et aux concepts de restauration éphémère, vitrine du savoir-faire des étudiants, ouvert au public, et enfin l'aménagement de la résidence hôtelière d'application.

III - Plan de financement prévisionnel

Le projet d'extension du campus prévoit donc 3 pôles attachés au château pour un montant cumulé de 26 895 000 €HT.

Le financement envisagé par l'Institut, concernant ces pôles, est le suivant :

- subvention de la Métropole : 2 000 000 €,
- subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 2 000 000 €,
- apport de la Fondation G&G Pelisson pour l'Institut Paul Bocuse : 8 845 000 €,
- financement bancaire : 13 450 000 €,
- autre (dont la Ville de Lyon) : 600 000 €HT.

La subvention de 2 000 000 € versée par la Métropole à l'Institut Paul Bocuse s'inscrit dans le cadre du régime d'aides à l'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) (régime cadre d'exempté n° SA.40453).

La subvention de 2 000 000 € versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans le régime cadre exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales (n° SA.40206) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la participation de la Métropole à l'opération d'extension de l'Institut Paul Bocuse à Ecully,
- b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 000 € au profit de l'association Institut Paul Bocuse - enseignement,
- c) - la convention à passer entre la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions de mise en œuvre des aides économiques aux entreprises,
- d) - la convention à passer entre la Métropole et l'Institut Paul Bocuse - enseignement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P02 - Rayonnement national et international pour un montant de 2 000 000 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 500 000 € en 2020,
- 1 500 000 € en 2021.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 100 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer, soit 2 000 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et 2021 - chapitre 204 - opération n° 0P02O4789.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.